

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 22 septembre 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	24	7	1	2	1

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : LECOMTE Jean Luc

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à MARQUES Evelyne, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à BIDAUD Jean Michel, GASCHET Gérald à BAUDEMONT Dominique, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LEVET Elise à DELEFOSSE Laurent, MALET Patrick à MUZETTE Thierry

Membres excusés : POURCHET Pierre

Membres absents : ANOMAN Mathieu, ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : THEYS Michel

INSTITUTION

Délibération n° 72-2022 : Modification de l'intérêt communautaire au 1er janvier 2023 en matière d'action sociale

Suite à la prise de compétence action sociale, Madame la Présidente indique qu'il convient de définir l'intérêt communautaire pour bien préciser ce qui est de la compétence de la Communes et ce qui reste de la compétence des communes.

Ainsi, elle propose que soient déclarés d'intérêt communautaire :

- Epicerie sociale et coordination de l'aide alimentaire avec les associations caritatives (mise en relation des acteurs)
- Soutien aux actions destinées aux personnes âgées (Service d'Aide à Domicile et participation financière au prix du repas à domicile) et animation du réseau des acteurs en faveur de l'autonomie des seniors
- Les multi-accueils et Relais Petite Enfance (1 multi accueil à Eymoutiers : Vassimômes, 1 multi-accueil à Peyrat le Château : Piccolo et 1 RPE à Eymoutiers : Calinadour)
- Les ALSH pour les enfants de moins de 6 ans
- La mise en œuvre des actions contenues dans la CTG de la CAF (ou dans tout autre contrat de même nature qui s'y substituerait) et dans la convention Grandir en milieu rural de la MSA

Elle précise que les communes resteront compétentes pour :

- Colis des aînés / repas des aînés / festivités aînés
- Subventions aux associations
- Aides aux vacances et aux sorties scolaires
- Fournitures scolaires primaires et collégiens
- Festivités à destination des enfants et des jeunes

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article 13 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant l'article L5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière modifiés par délibération en date du 30 septembre 2022 ;

Considérant les compétences de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Considérant que l'intérêt communautaire est défini par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière à la majorité des deux tiers de ses membres ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'intérêt communautaire pour la compétence action sociale ;

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, d'

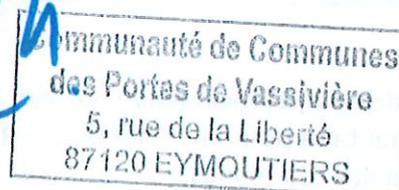
- **ADOPTER** au 1er janvier 2023 la modification de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 05 octobre 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : 13 OCT. 2022
Publié le : 13 OCT. 2022